

DEMANDE DE REFERENCES CADASTRALES

# À REMPLIR OBLIGATOIREMENT PAR LE DEMANDEUR\*

Nom et Prénom : Adresse : Ville : (Téléphone) :

**\***Pour **l**es professionnels de l'immobilier et les personnes agissant pour le compte d'un tiers, il n'est pas possible d'obtenir des informations, notamment à des fins commerciales.

# Souhaite connaître les coordonnées du propriétaire du bien

#  Adresse :

## MOTIF LEGITIME DE LA DEMANDE

**Mantes-la-Jolie, le : Signature :**

**Rappel**

**Les informations ne peuvent être utilisées à des fins commerciales, politiques ou électorales ou de manière qui porterait atteinte à l’honneur ou à la réputation des personnes ou au respect de la vie privée. (Délibération n°2004-105 du 14 décembre 2004 de la Commission Nationale de l’Informatique et des Libertés (CNIL). Voir note d'information de la CNIL affichée au service et disponible sur le site Internet de la CNIL.**

**Le nombre de demande est limité à trois par demandeur**. Au-delà, nous vous invitons à prendre contact avec le Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF) des Yvelines - Siège de Rambouillet : 2 rue Louis Pasteur 78514 RAMBOUILLET Cedex - Jours et heures d’ouverture Lundi, Mercredi et Vendredi: 08h30-12h30 /14h-16h.

**PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION**

**Section Cadastrale :**

**Surface Cadastrale:**

**Année de construction :**

**\*\* Nom du propriétaire :** ………………………………………………………………………………………….

**Adresse du propriétaire :** ……………………………………………………………………………………………………………..

…………………………………………………………………………………………………………….

Téléphone: 01.34.94.16.17.

Le Centre des impôts est seul habilité à délivrer les plans cadastraux.

## Ce formulaire est à renvoyer soit par mail (foncier@manteslajolie.fr) soit par courrier à l’adresse : Hôtel de Ville – 31 rue Gambetta – BP 1600 – 78201 MANTES-LA-JOLIE Cedex. Un retour vous sera apporté dans les plus bref délais.

## Nous ne disposons pas des coordonnées téléphoniques des propriétaires. Les renseignements ci- dessus sont ceux fournis par le Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF) des Yvelines au 1er janvier de l’année antérieure.

**\*\* Les informations sont susceptibles de changer dans l’année en cours.**